

L'Impériale présente ses prévisions pour 2025

CALGARY (Alberta) – Le 12 décembre 2024 – L'Impériale (TSE : IMO, NYSE American : IMO) a diffusé aujourd'hui une version mise à jour de ses prévisions pour 2025. La stratégie de la compagnie reste axée sur l'optimisation de la valeur des actifs existants et l'avancement d'occasions de croissance avantageuses à forte valeur tout en poursuivant la réduction de ses émissions et la production de rendements parmi les meilleurs de l'industrie pour ses actionnaires.

« Notre plan de 2025 s'appuie sur l'élan créé et permettra à la compagnie d'atteindre un rendement d'exploitation encore plus solide, avec des volumes plus élevés et des charges décaissées unitaires moins élevées¹ à Kearl et à Cold Lake », déclare Brad Corson, président du conseil d'administration, président et chef de la direction. Dans le secteur Aval, le débit des raffineries est plus élevé d'année en année grâce à un calendrier d'exécution d'activités d'entretien planifiées plus léger, et le lancement de l'installation de diesel renouvelable devrait accroître les ventes de produits.

« Nos investissements stratégiques et l'attention soutenue portée à la croissance rentable des volumes, à la réduction des coûts et à la création de gains d'efficacité ont accru la capacité de L'Impériale à générer de solides flux de trésorerie disponibles¹ sous tout un éventail de conditions opérationnelles. », d'ajouter M. Corson.

Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration² devraient se chiffrer entre 1,9 et 2,1 milliards de dollars. Dans le secteur Amont, les principaux investissements favorisent la croissance des volumes, notamment la technologie visant à accroître la récupération du bitume et la progression des travaux miniers à Kearl, ainsi que l'achèvement du projet de réaménagement Leming et les possibilités de forage de grande valeur à Cold Lake. Les investissements dans le secteur Aval portent sur l'achèvement du projet de diesel renouvelable de Strathcona, dont le lancement est prévu vers le milieu de l'année, et d'autres initiatives d'optimisation destinées à améliorer la souplesse en matière de distribution et de traitement dans l'ensemble du réseau.

Dans le secteur Amont, la production devrait se situer entre 433 000 et 456 000 barils d'équivalent pétrole brut par jour. Les volumes plus élevés reflètent la croissance continue à Kearl, la première année complète de contribution de Grand Rapids à Cold Lake, ainsi que d'autres initiatives d'optimisation. Le projet de réaménagement Leming, qui utilise la technologie de séparation gravitaire stimulée par injection de vapeur, devrait démarrer vers la fin de l'année et être en production essentiellement en 2026 et au-delà.

Dans le secteur Aval, le débit devrait atteindre entre 405 000 et 415 000 barils par jour avec un taux d'utilisation de la capacité se situant entre 94 % et 96 %. La compagnie prévoit des activités d'entretien planifiées à chacune de ses raffineries en 2025, les répercussions attendues sur le débit et les coûts étant inférieures à celles obtenues en 2024. L'Impériale continue de mettre l'accent sur l'amélioration de ses activités avantageuses du secteur Aval canadien en tirant parti de son réseau logistique pancanadien pour introduire efficacement ses produits sur des marchés de grande valeur, maximisant ainsi la flexibilité de sa gamme de produits et de pétrole brut issus de ses raffineries en vue d'améliorer la résilience et de développer son offre de produits à faible intensité de carbone en vue de répondre aux besoins des clients partout au Canada.

L'Impériale reste déterminée à fournir de l'énergie sûre, fiable et abordable aux Canadiens, y compris à réduire l'intensité des émissions. « J'ai entière confiance en notre capacité à créer de la valeur pour nos actionnaires grâce à l'ingéniosité et au travail assidu de notre main-d'œuvre et de nos actifs de haute qualité », déclare M. Corson.

¹ Mesures financières non conformes aux PCGR – voir la définition et le rapprochement sous Complément d'information.

² Voir la définition sous Complément d'information.

Après plus d'un siècle d'activité, L'Impériale continue de dominer son secteur en mettant la technologie et l'innovation au service du développement responsable des ressources énergétiques canadiennes. En tant que premier raffineur de pétrole au Canada, producteur de pétrole brut et de produits pétrochimiques de premier plan et principal distributeur de carburants à l'échelle nationale, notre entreprise s'engage à maintenir des normes élevées dans tous ses domaines d'activité.

Prévisions pour l'ensemble de l'année 2025

En dollars canadiens, sauf indication contraire

Total des dépenses en immobilisations et frais d'exploration en M \$ **1 900 – 2 100**

Production en amont en bep/jour **433 000 – 456 000**

Kearl (brut) en barils/jour 280 000 – 290 000

Cold Lake en barils/jour 150 000 – 160 000

Syncrude en barils/jour 75 000 – 80 000

Débit des raffineries en barils/jour **405 000 – 415 000**

Utilisation de la capacité de raffinage (en %) **94 % – 96 %**

Activités d'entretien planifiées pour 2025

La production, le débit et les coûts d'exploitation³ sur une base annualisée, avant redevances, représentent la part de L'Impériale.

Secteur amont :

T2 : Kearl, 9 kb/j, 57 M\$ de coûts d'exploitation

T2 : Cold Lake, 3 kb/j, 30 M\$ de coûts d'exploitation

T3 : Syncrude, 6 kb/j, 111 M\$ de coûts d'exploitation

Secteur Aval et Produits chimiques

T2 : raffinerie de Strathcona, 3 kb/j, 19 M\$ de coûts d'exploitation

T2 : raffinerie de Nanticoke, 6 kb/j, 41 M\$ de coûts d'exploitation

T3/T4 : raffinerie de Sarnia, 3 kb/j, 51 M\$ de coûts d'exploitation

-30-

Pour de plus amples renseignements :

Relations avec les investisseurs
587 962-4401

Relations avec les médias
587 476-7010

¹ Voir la définition sous Complément d'information.

² La production en Amont est la part de L'Impériale avant redevances, à l'exception de Kearl, dont la base brute est de 100 %. Kearl est la propriété conjointe de L'Impériale (70,96 %) et d'ExxonMobil Canada (29,04 %).

³ Mesures financières non conformes aux PCGR – voir la définition et le rapprochement sous Complément d'information.

Après plus d'un siècle d'activité, L'Impériale continue de dominer son secteur en mettant la technologie et l'innovation au service du développement responsable des ressources énergétiques canadiennes. En tant que premier raffineur de pétrole au Canada, producteur de pétrole brut et de produits pétrochimiques de premier plan et principal distributeur de carburants à l'échelle nationale, notre entreprise s'engage à maintenir des normes élevées dans tous ses domaines d'activité.

Mise en garde

Les énoncés contenus dans le présent communiqué qui sont liés à des situations ou des événements futurs, y compris les projections, les prévisions, les objectifs, les attentes, les estimations et les plans d'affaires sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de tournures utilisant certains mots, notamment : croit, anticipe, entend, propose, planifie, but, recherche, projette, présage, cible, évalue, prévoit, stratégie, perspective, prévision, compte, futur, continue, probable, peut, doit, aspire et autres références semblables à des périodes futures. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent notamment des références aux prévisions 2025 de L'Impériale et à son plan pour 2025; aux prévisions relatives à la production totale du secteur Amont et des actifs pour 2025; aux prévisions quant au débit et à l'utilisation de la capacité de raffinage du secteur Aval; au coût, à la portée et à l'impact des activités d'entretien planifiées en 2025. à la stratégie d'entreprise de L'Impériale qui reste axée sur l'optimisation des actifs existants, sur la sélection d'initiatives de croissance et sur la production de rendements pour les actionnaires; à l'attention que la compagnie porte sur la croissance rentable du volume, la réduction des coûts et la création de gains d'efficacité, y compris les réductions attendues des charges décaissées unitaires à Kearl et à Cold Lake; aux dépenses prévues en immobilisations et frais d'exploration se situant entre 1,9 et 2,1 milliards de dollars pour 2025; à la capacité de la compagnie à générer des flux de trésorerie disponibles et à respecter ses engagements envers les actionnaires, et à mettre l'accent sur les efficacités en matière de coûts; à l'impact et au calendrier d'investissement à Kearl et à Cold Lake pour soutenir l'augmentation des volumes, notamment en ce qui a trait au projet de Grand Rapids, au projet de réaménagement du terrain de Leming et aux possibilités de forage de grande valeur à Cold Lake; au calendrier et à l'impact du projet de diesel renouvelable de Strathcona; aux prévisions de production totale du secteur Amont et des actifs pour 2025; aux prévisions de débit et d'utilisation de la capacité du secteur Aval; aux améliorations apportées aux activités en Aval de la compagnie, y compris par le transport efficace des produits, la flexibilité de la gamme proposée par la raffinerie et la poursuite du développement de son offre de produits à faibles émissions de carbone; aux coûts, à la portée et à l'impact des activités d'entretien planifiées en 2025; et à la détermination de la compagnie à fournir de l'énergie sûre, fiable et abordable, ainsi qu'à réduire l'intensité de ses émissions.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions actuelles de la compagnie, ses estimations, ses projections et ses hypothèses émises au moment de la déclaration. Les résultats financiers et d'exploitation réels qui seront obtenus, notamment les attentes et les hypothèses portant sur la demande d'énergie future, l'approvisionnement et le bouquet énergétique; sur les prix des matières premières, les taux de change et les conditions générales du marché; sur les taux de production, la croissance et la composition des différents actifs; sur les plans, le calendrier, les coûts, les évaluations techniques et les capacités des projets, ainsi que sur la capacité de la compagnie à exécuter efficacement ces plans et à exploiter ses actifs, notamment le projet Grand Rapids à Cold Lake et le projet de réaménagement de Leming, le projet de diesel renouvelable de Strathcona ainsi que toute modification de la portée, des conditions ou des coûts de ces projets; sur l'adoption et l'incidence de nouvelles installations et technologies à l'égard des réductions de l'intensité des gaz à effet de serre, notamment le remplacement par des solvants du processus à vapeur à forte intensité d'énergie à Cold Lake, le diesel renouvelable de Strathcona, le captage et le stockage du carbone notamment en lien avec l'hydrogène requis pour le projet de diesel renouvelable, les technologies de récupération et les projets d'efficacité, et tout changement dans la portée, les modalités et les coûts de ces projets; sur les résultats des programmes de recherche et des nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la capacité de porter les nouvelles

Après plus d'un siècle d'activité, L'Impériale continue de dominer son secteur en mettant la technologie et l'innovation au service du développement responsable des ressources énergétiques canadiennes. En tant que premier raffineur de pétrole au Canada, producteur de pétrole brut et de produits pétrochimiques de premier plan et principal distributeur de carburants à l'échelle nationale, notre entreprise s'engage à maintenir des normes élevées dans tous ses domaines d'activité.

technologies à une échelle commerciale à coût concurrentiel et la compétitivité des sources d'énergie de rechange et des autres technologies de réduction des émissions; sur l'obtention des approbations réglementaires en temps opportun, en particulier en ce qui concerne les projets de réduction des émissions à grande échelle; sur le montant et le calendrier des réductions d'émissions, notamment l'incidence des carburants à faible teneur en carbone; sur l'obtention du soutien nécessaire des décideurs politiques et d'autres parties prenantes pour diverses nouvelles technologies comme le captage et le stockage du carbone et le diesel renouvelable; sur la disponibilité et le coût des charges d'alimentation obtenues de sources et de cultures locales et la fourniture de diesel renouvelable à la Colombie-Britannique dans le cadre de sa législation sur les carburants à faibles émissions de carbone; sur les lois et les politiques gouvernementales applicables, y compris relativement aux changements climatiques, aux réductions des émissions de gaz à effet de serre et aux carburants à faibles émissions de carbone; sur les activités d'entretien planifiées et le coût de ces activités; sur la génération de trésorerie, les sources de financement et la structure du capital, comme les dividendes et les rendements pour les actionnaires, y compris les échéanciers et les montants de rachat d'actions; sur les dépenses liées aux immobilisations et à l'environnement; sur le taux d'utilisation de la capacité de raffinage; et sur le rendement des tiers fournisseurs de services pourraient varier considérablement selon un certain nombre de facteurs.

Ces facteurs comprennent les variations mondiales, régionales ou locales de l'offre et de la demande de pétrole, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits pétrochimiques ainsi que les incidences sur les prix, les écarts et les marges, y compris les mesures prises par les gouvernements étrangers en ce qui concerne les niveaux d'approvisionnement et les prix et la survenance de guerres; la réglementation environnementale, dont les règlements concernant les changements climatiques et les gaz à effet de serre, et les changements à ces règlements; la gestion et les calendriers des projets et l'achèvement de ces projets dans les délais prévus; la disponibilité et le rendement des tiers fournisseurs de services; les difficultés techniques ou opérationnelles imprévues; les dangers et les risques opérationnels; l'opposition des tiers aux activités, aux projets et aux infrastructures de la compagnie et des fournisseurs de services; les résultats des programmes de recherche et des nouvelles technologies, et la capacité de déployer de nouvelles technologies à une échelle commerciale à un coût concurrentiel; l'échec, le retard ou l'incertitude concernant la politique de soutien et le développement du marché pour l'adoption de technologies énergétiques émergentes à faibles émissions et d'autres technologies favorables aux réductions d'émissions; les risques environnementaux inhérents aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières; l'obtention, en temps opportun, de l'approbation des organismes de réglementation et de tierces parties; le transport pour l'accès aux marchés; les événements politiques ou réglementaires y compris les modifications apportées aux lois ou aux politiques gouvernementales, aux taux de redevances, aux tarifs et aux lois fiscales; l'efficacité de la gestion et la préparation pour une intervention en cas de sinistre; les incidents liés à la cybersécurité; la disponibilité et la répartition de capitaux; les taux de change; la conjoncture économique générale, y compris l'inflation et les récessions ou les ralentissements économiques et leur durée; ainsi que d'autres facteurs abordés dans les facteurs de risque à la rubrique 1A et à la rubrique 7 du rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation de L'Impériale Limitée du plus récent rapport annuel sur le formulaire 10-K.

Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certains sont similaires à ceux d'autres sociétés pétrolières et gazières et d'autres sont exclusifs à L'Impériale. Les résultats réels de L'Impériale pourraient différer considérablement des résultats implicites ou explicites selon les énoncés prospectifs, et les lecteurs sont priés de ne pas s'y fier aveuglément. L'Impériale ne s'engage aucunement à publier une mise à jour des énoncés prospectifs fournis aux présentes, sauf si la loi l'exige.

Après plus d'un siècle d'activité, L'Impériale continue de dominer son secteur en mettant la technologie et l'innovation au service du développement responsable des ressources énergétiques canadiennes. En tant que premier raffineur de pétrole au Canada, producteur de pétrole brut et de produits pétrochimiques de premier plan et principal distributeur de carburants à l'échelle nationale, notre entreprise s'engage à maintenir des normes élevées dans tous ses domaines d'activité.

News Release

Les énoncés prospectifs et autres déclarations concernant les initiatives et les aspirations environnementales, sociales et en matière de durabilité de L'Impériale ne sont pas une indication que ces énoncés sont importants pour les investisseurs ou qu'ils doivent être communiqués dans les documents de la compagnie déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. De plus, les énoncés environnementaux, sociaux et en matière de durabilité historiques, actuels et prospectifs peuvent être basés sur des normes de mesure des progrès qui sont encore en voie de développement, sur des contrôles et des processus internes qui continuent d'évoluer et sur des hypothèses qui pourraient changer dans l'avenir, y compris l'élaboration de nouvelles règles. Les projets ou débouchés individuels peuvent progresser en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la disponibilité d'une politique de soutien, la technologie permettant une réduction rentable, le processus de planification de la compagnie et l'alignement avec nos partenaires et autres parties prenantes.

Dans ce communiqué, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le présent communiqué doit être lu conjointement avec le formulaire 10-K le plus récent de L'Impériale.

Le terme « projet » tel qu'il est utilisé dans ce rapport peut renvoyer à toute une gamme d'activités différentes et n'a pas nécessairement le même sens que celui qu'on lui donne dans les rapports sur la transparence des paiements au gouvernement.

Après plus d'un siècle d'activité, L'Impériale continue de dominer son secteur en mettant la technologie et l'innovation au service du développement responsable des ressources énergétiques canadiennes. En tant que premier raffineur de pétrole au Canada, producteur de pétrole brut et de produits pétrochimiques de premier plan et principal distributeur de carburants à l'échelle nationale, notre entreprise s'engage à maintenir des normes élevées dans tous ses domaines d'activité.

Complément d'information

Dépenses en immobilisations et frais d'exploration

Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration (ou dépenses en capital) correspondent au total combiné des ajouts coûteux à une propriété, à une usine et à un équipement, des ajouts aux contrats de location-financement, des investissements et acquisitions supplémentaires; des frais d'exploration calculés avant impôts à partir de l'état consolidé des résultats; et de la quote-part de la compagnie dans les coûts de cette nature encourus par les sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions. Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration excluent l'achat de crédits carbone.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les expressions définies ci-dessous sont fréquemment utilisées chez L'Impériale dans ses principaux indicateurs de rendement financier et de gestion commerciale. Ces définitions sont offertes pour faciliter la compréhension des indicateurs et de la façon dont ils sont calculés. Ces mesures ne sont pas exigées en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Ces mesures constituent des « mesures financières non conformes aux PCGR » en vertu du règlement G de la Securities and Exchange Commission et la rubrique 10(e) du Règlement S-K, et d'« autres mesures financières » en vertu du Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le rapprochement de ces mesures financières non conformes aux PCGR et de la mesure la plus comparable selon les PCGR, ainsi que d'autres renseignements requis par ces règlements ont été fournis. Les mesures financières non conformes aux PCGR ainsi que les autres mesures financières ne sont pas des mesures financières normalisées selon les PCGR et n'ont pas non plus de sens normalisé. Par conséquent, ces mesures pourraient ne pas être directement comparables aux mesures présentées par d'autres sociétés et ne devraient pas se substituer aux mesures financières conformes aux PCGR.

Un rapprochement des mesures financières historiques non conformes aux PCGR est incorporé à titre de référence et peut être consulté dans le rapport annuel le plus récent de la compagnie sur le formulaire 10-K sous le titre « Termes d'usage courant », ou dans le communiqué trimestriel sous Annexe VI, disponible sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov, sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la compagnie à l'adresse www.imperialoil.ca.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible est une mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond aux flux de trésorerie issus des activités d'exploitation, moins les ajouts aux immobilisations corporelles et les placements en actions de la compagnie, plus le produit de la vente d'actifs. Les « Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation » figurant dans l'état consolidé des flux de trésorerie de la compagnie constituent la mesure financière la plus directement comparable que l'on peut trouver dans les états financiers. Cette mesure est utilisée pour évaluer les liquidités disponibles pour les activités de financement (y compris, mais sans s'y limiter, les dividendes et les achats d'actions) après des investissements dans l'entreprise.

Après plus d'un siècle d'activité, L'Impériale continue de dominer son secteur en mettant la technologie et l'innovation au service du développement responsable des ressources énergétiques canadiennes. En tant que premier raffineur de pétrole au Canada, producteur de pétrole brut et de produits pétrochimiques de premier plan et principal distributeur de carburants à l'échelle nationale, notre entreprise s'engage à maintenir des normes élevées dans tous ses domaines d'activité.

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation constituent une mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond aux coûts de la période pour produire, fabriquer et préparer de toute autre façon les produits de la compagnie en vue de leur vente, ce qui comprend les coûts des énergies utilisées, les coûts de main-d'œuvre et les coûts d'entretien. Les coûts d'exploitation sont calculés avant impôts et excluent les coûts des matières premières, les impôts et les intérêts débiteurs. Le total des dépenses figurant dans l'état consolidé des résultats de la compagnie constitue la mesure financière la plus directement comparable que l'on peut trouver dans les états financiers. Même si l'entreprise est responsable de tous les éléments de revenus et dépenses composant le bénéfice net, les coûts d'exploitation correspondent aux dépenses plus directement contrôlées par l'entreprise et constituent donc un bon indicateur du rendement de l'entreprise.

Charges d'exploitation décaissées (charges décaissées)

Les charges d'exploitation décaissées sont une mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des dépenses, déduction faite des achats de pétrole brut et de produits, des taxes d'accise fédérales et des frais de carburant, du financement, et des coûts de type hors trésorerie dont la dépréciation et l'épuisement, ainsi que la retraite non liée aux services et les avantages postérieurs au départ à la retraite. Les composants des charges d'exploitation décaissées comprennent ce qui suit : « Production et fabrication », « Frais de vente et frais généraux », et « Exploration », dans l'état consolidé des résultats de la compagnie. La somme de ces postes de l'état des résultats sert d'indication des charges d'exploitation décaissées et ne représente pas les décaissements totaux de la compagnie. Le « Total des dépenses » figurant dans l'état consolidé des résultats de la compagnie constitue la mesure financière la plus directement comparable que l'on peut trouver dans les états financiers. Cette mesure est utile pour que les investisseurs comprennent les efforts de la compagnie pour optimiser la trésorerie grâce à une gestion disciplinée des dépenses.

Charges d'exploitation décaissées unitaires (charges décaissées unitaires)

Les charges d'exploitation décaissées unitaires constituent un ratio non conforme aux PCGR. Les charges d'exploitation décaissées unitaires (charges décaissées unitaires) sont calculées en divisant les charges d'exploitation décaissées par la production brute totale d'équivalent pétrole et sont calculées pour le segment Amont, ainsi que pour les principaux actifs de ce secteur. Les charges d'exploitation décaissées, une mesure financière non conforme aux PCGR, sont indiquées et rapprochées ci-dessus. Cette mesure est utile pour que les investisseurs comprennent les efforts de gestion des dépenses déployés pour les principaux actifs de la compagnie à titre de composants dans le cadre général du secteur Amont. Les charges d'exploitation décaissées unitaires, comme utilisées par la direction, ne correspondent pas directement à la définition des « Coûts de production unitaires moyens » énoncée par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et indiquée dans le formulaire SEC 10-K de la compagnie.

Source : L'Impériale

Après plus d'un siècle d'activité, L'Impériale continue de dominer son secteur en mettant la technologie et l'innovation au service du développement responsable des ressources énergétiques canadiennes. En tant que premier raffineur de pétrole au Canada, producteur de pétrole brut et de produits pétrochimiques de premier plan et principal distributeur de carburants à l'échelle nationale, notre entreprise s'engage à maintenir des normes élevées dans tous ses domaines d'activité.